

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 18 juillet 2008

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 119 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Haouaria HADJ CHICK - Michel AMBROSINO - Chistian AMIRATY - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Olivier BLANC - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DI MECO - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - François FRANCESCHI - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Francis GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Jean-Noël GUERINI - Michelle GUEYDAN - Robert HABRANT - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Mourad KAHOU - Evelyne KARBOVIAC - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Corinne LEGAL - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - René MALLEVILLE - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Christine ORTIZ - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Philippe SAN MARCO - Gérard SBAGIA - Pierre SEMERIVA - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Clément YANA - Jocelyn ZEITOUN - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO représenté par Jean-Pierre FOUQUET - Francis ALLOUCH représenté par Antoine LORENZI - Sylvie ANDRIEUX représentée par François FRANCESCHI - Philippe BERGER représenté par Eric DI MECO - François-Noël BERNARDI représenté par Bernard MOREL - Gérard BISMUTH représenté par Vincent COULOMB - Alexandre BIZAILLON représenté par Samia GHALI - Roland BLUM représenté par Renaud MUSELIER - Joëlle BOULAY représentée par Pierre SEMERIVA - Valérie BOYER représentée par Claude DAUMERGUE - Jean BRUNEL représenté par Michel LO IACONO - Pascal CHAIX représenté par Francis GIRAUD - Eric DIARD représenté par Francis GIRAUD - Albert GUIGUI représenté par Henri RUGGERI - Bernard JACQUIER représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Abdelwaab LAKHDAR représenté par André MOLINO - Laurent LAVIE représenté par Laurence JOUANDON - Marie-Louise LOTA représentée par Christian MAYADOUX - Robert MALATESTA représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Henri MATTEI représenté par Patrick BORE - Martine MATTEI représentée par Michel ILLAC - Jacqueline MAURIC représentée par Sabine BERNASCONI - Lucien MERLENGHI représenté par Gérard GRAUGNARD - Roger MERONI représenté par Georges ROSSO - Frédéric OUNANIAN représenté par Alain CROCE - Gilles PAGLIUCA représenté par Xavier CACHARD - Guy PONTOUS représenté par Jean-François DENIS - Jacques ROCCA SERRA représenté par Gilles PAGLIUCA - Arlette SALVO représentée par Myriam SALAH-EDDINE - Christel SIMONETTI-ACHARD représentée par Maxime TOMMASINI - Daniel SIMONPIERI représenté par René TAVERA - Jean-Pierre TEISSEIRE représenté par Robert HABRANT - Guy TEISSIER représenté par Lionel ROYER PERREAUT.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille FOURNERON - France GAMERRE - Eric LE DISSES - Eric LEOTARD.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DTUP 009-593/08/CC

■ Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation du tramway de Marseille - Principe d'une transaction en vue de la résolution du contrat DITRA 08/1642/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par jugement du 6 juillet 2007, le Tribunal Administratif a annulé la délibération du 24 mars 2005 par laquelle la Communauté urbaine approuvait le principe d'une Délégation de Service Public en vue de l'exploitation du réseau de tramway.

Par jugement en date du 27 décembre 2007, le Tribunal Administratif a annulé la délibération du 13 juillet 2006 par laquelle la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole approuve :

- le choix du Groupement Momentané d'Entreprise RTM/VEOLIA comme délégataire de la Délégation de Service Public pour l'exploitation du tramway de Marseille,
- La convention de Délégation de Service Public correspondante,
- Le versement d'une contribution financière et autorise le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole à signer la convention de Délégation de Service Public.

Compte tenu des incertitudes juridiques concernant la pérennité de la convention de Délégation de Service Public, il convient de mettre fin aux relations contractuelles entre MPM et le groupement RTM/VEOLIA.

A ce stade, une solution négociée entre les parties apparaît possible en vue de parvenir à une résolution amiable du contrat.

La résolution de ce contrat permettra de confier à la RTM l'exploitation directe des lignes de tramway en l'intégrant par voie d'avenant au contrat à contribution financière forfaitaire conclu avec la régie pour l'exploitation du réseau Métro/Bus.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- Le jugement du 6 juillet 2007, prononcé sur demande, par lequel le Tribunal Administratif a annulé la délibération du Conseil de Communauté du 24 mars 2005 approuvant le principe d'une Délégation de Service Public en vue de l'exploitation du réseau de tramway.
- Le jugement en date du 27 décembre 2007, par lequel le Tribunal Administratif a annulé la délibération n° TRA 1/656/CC du 13 juillet 2006 approuvant le choix du délégataire et de la convention de Délégation de Service Public et de la contribution financière forfaitaire.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'au vu des incertitudes juridiques liées à la pérennité du contrat de Délégation de Service pour l'exploitation du tramway, il convient de trouver une solution négociée, mettant fin au contrat de Délégation de Service Public, garantissant la continuité de l'exploitation du tramway ;

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le principe d'une transaction entre MPM et le Groupement RTM/VEOLIA en vue d'aboutir à une résolution amiable du contrat de délégation de service public relatif à l'exploitation du tramway de Marseille.

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine est habilité à mener les négociations en vue d'aboutir à cet accord.

Article 2 :

Est approuvé le principe de confier l'exploitation du réseau de tramway à la RTM,

Monsieur le Président est autorisé à négocier avec la RTM un avenant au contrat à contribution financière pour l'exploitation des services de transports publics Urbains de MPM (Métro/Bus), intégrant l'exploitation du tramway en tenant compte des résultats d'exploitation de la RTM sur l'exercice 2007 et le premier semestre 2008.

Le Président Délégué de la Commission
Développer les Transports Urbains et
Périurbains

André MOLINO

Certifié conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI